

# 7.3

## Réglementation des bourses, des chambres de compensation et des OAR

---

---

## 7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION ET DES OAR

### 7.3.1 Consultation

Aucune information

### 7.3.2 Publication

#### **Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») – Modifications d'ordre technique apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférents au Service direct à Euroclear UK**

##### **a) Description des modifications proposées :**

Au mois d'août 2007, les autorités de réglementation de la CDS ont approuvé les modifications apportées aux *Règles de la CDS à l'intention des adhérents* afférentes au Service direct à Euroclear UK de la CDS (le « Service »). À ce moment, la CDS a également publié un avis d'entrée en vigueur à l'égard des modifications d'ordre technique apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférents à l'utilisation du Service.

Les modifications proposées sont de nature administrative, grammaticale et typographique et sont proposées dans le cadre du cours normal de mise à jour continue des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS.

Les Procédés et méthodes avec marques de changement peuvent être consultés à partir du site Web de la CDS à l'adresse suivante :

<http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-Documentation?Open>

Le Guide de l'utilisateur de la CDS intitulé *Procédés et méthodes de l'adhérent au Service direct à Euroclear UK* sera modifié afin d'apporter des précisions et de rectifier plusieurs erreurs typographiques et grammaticales dans la version actuelle du Guide de l'utilisateur.

##### **b) Motifs de la classification d'ordre technique :**

Les modifications proposées en vertu du présent avis sont considérées comme étant d'ordre technique, puisqu'elles visent uniquement la rectification d'erreurs d'orthographe, de ponctuation, typographiques ou grammaticales.

##### **c) Date d'entrée en vigueur :**

Conformément à l'Annexe A (intitulée « *Rule Protocol Regarding The Review and Approval of CDS Clearing and Depository Services Inc. Rules by the Ontario Securities Commission* ») de l'ordonnance de reconnaissance et de désignation de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, telle que modifiée le 1<sup>er</sup> novembre 2006, et à l'Annexe A (intitulée « Protocole d'examen et d'approbation des règles de Services de dépôt et de compensation CDS inc. par l'Autorité des marchés financiers ») de la décision 2006-PDG-0180 de l'Autorité des marchés financiers qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2006, la CDS a établi que ces modifications entreront en vigueur le **7 janvier 2008**.

##### **d) Questions :**

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

Tony Hoffmann  
 Conseiller juridique  
 Services de dépôt et de compensation CDS inc.  
 85, rue Richmond Ouest  
 Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : (416) 365-3768  
 Télécopieur : (416) 365-1984  
 Courriel : [attention@cds.ca](mailto:attention@cds.ca)

## Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») – Modifications d'ordre technique apportées aux Procédés et méthodes de la CDS relatifs au Règlement SHO

### a) Description des modifications proposées :

Le 28 septembre 2007, les autorités de réglementation de la CDS ont publié un avis d'entrée en vigueur à l'égard des modifications apportées aux Procédés et méthodes de la CDS à l'intention des adhérents afférents au Règlement SHO (Securities and Exchange Commission [« SEC »] des États-Unis). Le Règlement SHO a été modifié par la SEC le 13 juin 2007 et les modifications sont entrées en vigueur le 15 octobre 2007.

Les modifications proposées sont apportées afin de s'assurer que la CDS et ses adhérents seront en conformité avec les modifications susmentionnées apportées par la SEC.

Les Procédés et méthodes avec marques de changement peuvent être consultés à partir du site Web de la CDS à l'adresse suivante :

<http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-Documentation?Open>

Les modifications proposées au Guide de l'utilisateur de la CDS intitulé *Procédés et méthodes de l'adhérent au Service de liaison avec New York* sont les suivantes :

- 1- Afin de s'assurer que la CDS et ses adhérents sont en conformité avec le Règlement SHO, les adhérents sont priés de communiquer avec le service des Activités bancaires de la CDS à l'égard des valeurs assujetties à la règle 144 au plus tard le douzième (12<sup>e</sup>) jour de règlement consécutif, et non le treizième (13<sup>e</sup>) jour, tel qu'il est indiqué à l'heure actuelle.
- 2- La section portant sur les documents requis a été modifiée afin de corriger une erreur typographique et de préciser que, lorsqu'un affidavit doit être soumis, les adhérents doivent en soumettre un pour chaque valeur visée.

### b) Motifs de la classification d'ordre technique :

Les modifications proposées dans le cadre du présent avis sont considérées comme étant d'ordre technique, puisqu'il s'agit de modifications destinées à assurer la cohérence ou la conformité à une règle existante, à la législation en valeurs mobilières ou à une autre exigence réglementaire.

### c) Date d'entrée en vigueur :

Conformément à l'Annexe A (intitulée « *Rule Protocol Regarding The Review and Approval of CDS Clearing and Depository Services Inc. Rules by the Ontario Securities Commission* ») de l'ordonnance de reconnaissance et de désignation de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, telle que modifiée le 1<sup>er</sup> novembre 2006, et à l'Annexe A (intitulée « *Protocole d'examen et d'approbation des*

règles de Services de dépôt et de compensation CDS inc. par l'Autorité des marchés financiers ») de la décision 2006-PDG-0180 de l'Autorité des marchés financiers qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2006, la CDS a établi que ces modifications entreront en vigueur le **7 janvier 2008**.

**d) Questions :**

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

Tony Hoffmann  
Conseiller juridique  
Services de dépôt et de compensation CDS inc.  
85, rue Richmond Ouest  
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : (416) 365-3768  
Télécopieur : (416) 365-1984  
Courriel : [attention@cds.ca](mailto:attention@cds.ca)